

## **Soleil et chaleur à la Saint Hilaire n'indiquent pas la fin de l'hiver !**

Les Genevois avaient perdu l'habitude de recevoir de bonnes nouvelles, mais celle que le conseiller d'Etat David Hiler a livrée le 19 avril était à la fois attendue et inhabituelle. Le résultat comptable de l'Etat de Genève de l'année 2006, le meilleur depuis 1987, présente un excédent de recettes de 205 millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de 290 millions de francs ! Il permet au canton de couvrir ses investissements avec une capacité d'autofinancement qui s'élève à 104,1%. L'excédent de financement, y compris les charges et revenus liés à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale, se monte à 16,4 millions de francs. Le total des revenus courants s'est monté à 6,88 milliards, soit 665 millions de plus qu'inscrit au budget.

La dette de l'Etat quant à elle a progressé de 465 millions de francs, soit 3,7%, pour se chiffrer à 13,17 milliards de francs en fin d'année 2006. Cette progression, malgré un autofinancement positif, s'explique par le décalage chronologique induit par le système d'imposition postnumerando et l'utilisation d'évaluations des recettes fiscales dans les comptes.

### **«Il n'est pas question que l'Etat se mette à acheter des Sugus.»**

En Suisse, 23 des 26 cantons ont profité de la bonne conjoncture pour encaisser des surplus fiscaux et boucler leurs comptes 2006 avec des bénéfices. Genève s'inscrit tout de même en haut de tableau, comme d'autres cantons urbains, plus coutumiers habituellement des déficits que des bonis : Bâle-Ville (+ 187 millions), Lucerne (+ 132 millions), Saint-Gall (+ 164,5 millions) ou Zurich (+ 115 millions).

Le Conseil d'Etat estime que le résultat des comptes 2006 doit être analysé avec grande prudence. "L'hirondelle ne fait pas le printemps", a-t-il rappelé. Ce bénéfice est en effet dû pour quelque 239 millions de francs à une correction des évaluations fiscales figurant dans les comptes des exercices antérieurs. Les comptes 2006 sont en outre améliorés par des recettes non fiscales qui ne se reproduiront pas. D'autres revenus tariront à la fin de l'année 2007, comme l'augmentation provisoire de la redevance versée par les SIG (20 millions) ou les 30 millions mis à disposition par les communes dans le cadre du financement du Fonds d'équipement communal. La nouvelle péréquation financière intercantonale coûtera sans doute dès 2008 plus de 90 millions au canton.

Le ministre des finances avise qu'il « n'est pas question que l'Etat se mette à acheter des Sugus » ! Après résultat, un montant de 103 millions, la moitié de l'excédent, sera versé dans la réserve conjoncturelle pour être utilisé en cas de futurs déficits. L'effort de rigueur, que le Conseil d'Etat avait inscrit dans son discours de Saint-Pierre, sera poursuivi, même si les analyses conjoncturelles sont optimistes jusqu'en 2010. Il ne serait pas raisonnable de relâcher aujourd'hui la pression.

Les charges relatives au personnel d'un montant de 1,89 milliard baissent de 0,6% réalisant une économie de 2,7 millions par rapport au budget. Le fait que, pour la première fois depuis plusieurs décennies, les comptes de la CIA bouclent avec une diminution du nombre d'actifs de 368 personnes, malgré l'augmentation conjointe des postes à temps partiel, représente un signe tangible que la réduction des effectifs décrétée par le Conseil d'Etat est appliquée rigoureusement.

### **Ivan Pictet aurait mieux fait de se taire !**

A l'annonce de ce résultat remarquable, les paroles discourtoises proférées par Ivan Pictet, président de « Genève Place financière », le 16 octobre 2006 à l'encontre des magistrats genevois nous reviennent à l'esprit. « Trop soucieux de plaire », selon ce banquier, les magistrats reculent les mesures que d'autres ont su prendre et perpétuent ainsi une situation financière « insoutenable ». Il pense également que le gouvernement s'est laissé aller à quelques « artifices comptables » en se mettant en conformité avec le nouveau standard comptable en prévision de l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

La banque Pictet gère des fonds de 320 milliards de francs et emploie 2300 personnes dans 17 pays dont 1500 à Genève. Ses nouveaux employés proviennent de l'étranger à hauteur de 30 %, France en tête, faute de personnel qualifié formé dans le canton, les personnes licenciées quelques années auparavant n'étant sans doute plus disponibles ! Pour rappel, au 30 septembre 2006, Genève compte encore 646 chômeurs pour l'ensemble du secteur financier à Genève dont 420 dans les banques, soit 2,8 % du total des chômeurs genevois. Malgré les hausses déjà importantes du nombre de titulaires d'un permis frontalier enregistrées les années précédentes (13,8 % en 2005 et 15,1 % en 2004) ce nombre s'est encore accru de 10,9 % en 2006 dans le canton de Genève pour atteindre 56 929 titulaires d'un permis frontalier soit l'équivalent de la population totale du canton il y a un peu plus d'un siècle et complique les problèmes de circulation liés au trafic pendulaire.

Les propos de ce banquier étaient d'autant plus malvenus que l'examen des comptes montre que Genève « n'emprunte plus pour manger », selon la formule souvent employée par Martine Brunschwig Graf, mais emprunte pour combler l'ardoise laissée par la Banque cantonale de Genève, qui aura coûté en tout 2,1 milliards au contribuable, et en raison des baisses d'impôts de 12%, introduites dès 1998 suite à une initiative libérale, qui ont privé l'Etat de 400 millions par an ! A cela, il faut encore ajouter les pertes fiscales découlant de la suppression des droits de successions en ligne directe et du droit des pauvres.

La santé resplendissante des entreprises genevoises s'est, certes, largement répercutée sur l'évolution des recettes fiscales, mais on constate également que malgré une conjoncture exceptionnelle, une industrie horlogère de luxe flamboyante, une branche chimique et aromatique en pleine expansion, le niveau du chômage reste le plus élevé de Suisse. Alors que le taux de chômage suisse était de 3,3 % en décembre 2006, le taux du canton de Genève se maintenait à 6,8 %. Si l'on en croit le rapport annuel du Bureau international du travail (BIT) sur les tendances de l'emploi, ce taux est supérieur au taux de chômage de 6,3% qui représente le nombre de personnes sans emploi à l'échelle mondiale ! A la fin décembre, le nombre des chômeurs inscrits dans notre canton se montait à 15 060, contre 14 992 à fin novembre. Le nombre des demandeurs d'emploi s'élevait pour sa part à 21 596 personnes.

On sait qu'il existe une différence permanente entre les taux de chômage genevois et le taux helvétique, différence causée par des facteurs structurels, liés aux spécificités de l'économie cantonale, soit le comportement de la population active, le niveau de qualification et la structure des activités économiques.

Malgré cela, on ne peut s'empêcher de penser que Monsieur Pictet ferait mieux de s'interroger sur les raisons qui rendent une économie genevoise en pleine expansion incapable de retrouver le plein emploi qu'à chercher des noises à un gouvernement pas assez respecté, mais qui s'efforce de redresser une situation rendue bancaire par des lobbies plus enclins à rechercher des profits particuliers qu'à défendre l'intérêt public.

## Un ministre au bénéfice d'un recul historique certain

Avant d'être élu conseiller d'Etat le 13 novembre 2005, notre ministre des Finances, David Hiler, a effectué des études universitaires avec une spécialisation en histoire économique de Genève. Il a été chargé d'enseignement à l'Université jusqu'en 1994, année de son élection au Grand Conseil. Il s'est consacré ensuite à divers mandats du Fonds national de la recherche scientifique et à diverses contributions journalistiques. Il a été également vice-président du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève.

On se souvient que son mémoire de licence, présenté en mai 1983 au Département d'histoire économique de la Faculté des sciences économiques et sociales, était consacré à une "Recherche sur les finances publiques d'une cité-Etat au XVIII<sup>e</sup> siècle (les comptes de la Seigneurie de Genève (1714-1780)". Le fait que le rôle de l'Etat soit devenu un enjeu politique de toute première importance dans les sociétés industrialisées l'avait encouragé à affronter un travail de dépouillement fastidieux.

Les budgets déficitaires et la redistribution des richesses par le biais de la fiscalité sont critiqués et remis en question par certains courants marquants de la pensée économique contemporaine. Certes, les problèmes d'aujourd'hui diffèrent grandement de ceux des sociétés anciennes. Pourtant, il remarque dans ce travail que la hasardeuse entreprise des fortifications, qui marque à tous niveaux le XVII<sup>e</sup> siècle de son empreinte (c'était la « danseuse » qu'entretenaient les magistrats de l'époque !), présente quelques aspects proprement keynésiens.

Cet intéressant mémoire d'histoire économique vise à obtenir par l'étude des séries d'archives financières et fiscales des indications concernant l'évolution de la conjoncture économique et sociale, la répartition des richesses ou l'évolution de la consommation. Il permet aussi de définir les fonctions de l'Etat à cette époque, car celles-ci se lisent dans la comptabilité publique sitôt que l'on sort du strict cadre de « l'Etat de Justice ».

On peut reconnaître, comme l'avait fait Anne-Marie Piuz, dans les dépenses de charité de l'Hôpital les mécanismes de transfert d'une politique conjoncturelle moderne, l'impôt étant simplement remplacé par le produit de la charité qui représentait le cinquième des dépenses de la Seigneurie.

Grâce à cette recherche, notre grand argentier a pu prendre connaissance de l'évolution de la dette publique en milliers de florins entre 1720 et 1766 et étudier l'intéressant article de W. Monter consacré à « l'amortissement de la dette publique genevoise au XVII<sup>e</sup> siècle ». On voit que, à l'époque déjà, les années de croissance, avec une horlogerie florissante, l'augmentation de la consommation de la ville ou de la fortune des marchands-banquiers genevois, vont de pair avec la persistance et l'avance même de la pauvreté. Un fossé se creuse et le tissu social subit une nette détérioration.

L'Etat coûte alors fort peu, mais accomplit beaucoup. Durant cette période, le corps politique et l'administration quittent peu à peu leur amateurisme pour construire un Etat qui prendra au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle une réelle importance et deviendra effectivement extérieur à la société. La gestion deviendra plus rigoureuse et plus bureaucratique, comme le démontrent la généralisation de la « régie » directe de l'impôt ou le remplacement des « taxes sur les aisés » périodiques par un impôt annuel sur la fortune.

**Photographies :**



1) Rémy Pagani, fraîchement élu au Conseil administratif de la Ville de Genève, Olivier Baud et Andrée Jelk-Peila portant la banderole du Cartel intersyndical lors du cortège du 1<sup>er</sup> mai.



2) Le conseiller d'Etat David Hiler, président du Département des finances, lors du congrès de l'URT en octobre 2006.

LFP - 01/05/2007  
Roger ROSSET